

LE COIN PARACHA BEHAR-BE'HOUKOTAY

par Mikaël Mouyal - Beth Hamidrash Lamed

Le coin 'Hidouchim

« **Le Chabbat (repos, jachère) de la terre sera pour vous de quoi manger** » (25, 6) (Béhar) :

Ce verset dit que l'année de Chemita (jachère), les produits de la terre sont destinés à être mangés par tous. Mais, n'aurait-il pas été plus juste de dire : « Le Chabbat de la terre, **la récolte** sera pour vous de quoi manger » ? Car c'est la récolte que nous consommons et pas le Chabbath !

En fait, une raison essentielle de cette Mitsva de laisser la terre et de ne pas la travailler la septième année (la Chemita) est d'encren dans les cœurs qu'en réalité la terre ne nous appartient pas. Elle est la Propriété d'Hachem. Et nous le montrons en la délaissant lors de la Chemita, attestant par là qu'elle n'est pas à nous et qu'on ne peut en disposer comme on le souhaite. On exprime ainsi notre foi que la terre appartient à Hachem. Or, nos Sages enseignent que l'essentiel de la Bénédiction Divine provient de la foi pure en Hachem Qui est le Seul Qui nous permet de combler nos besoins. Ni notre force ni notre intelligence ne nous nourrissent, mais c'est Lui Seul ! Cette confiance en Lui permet d'attirer le flux de bénédiction. Ainsi, c'est bien "le Chabbat de la terre", signe de la foi en Hachem, qui "sera pour vous de quoi manger". La bénédiction dans la nourriture émane de cette Mitsva qui renforce notre foi. (Chaaré Sim'ha)

« **Je suis Hachem votre D.ieu Qui vous ai fait sortir du pays d'Egypte** » (25, 38) (Béhar) :

Ce verset, qui suit immédiatement l'interdit de prêter à intérêt, conduit nos Sages à affirmer que celui qui prête à intérêt, c'est comme s'il reniait la sortie d'Egypte. Mais quel en est le lien ?

En fait, bien qu'Hachem annonça à Avraham la servitude de ses descendants, malgré tout les égyptiens furent grandement punis de les avoir opprimé. Mais pourtant ils étaient forcés d'asservir les Hébreux de par ce Décret Divin !? L'une des raisons est qu'ils ont fait souffrir les Hébreux plus que ce qu'ils devaient. C'est sur ce surplus qu'ils furent punis. Celui qui prête à intérêt pense qu'il est permis d'ajouter un surplus à la dette. Pour lui, les égyptiens n'ont donc pas fauté en ajoutant un surplus à l'oppression des Juifs. Ils n'auraient donc pas dû être punis. Cet homme en vient donc à devoir nier la sortie d'Egypte où les égyptiens furent punis. (Hadrach Véhaïyoun)

« **Si vous allez dans Mes Décrets...** » (26, 3) (Bé'houkotay) :

Rachi explique que par les mots : « Vous marcherez dans Mes Décrets », la Thora vient enjoindre de fournir des efforts dans l'étude de la Thora. Ce terme "Bé'houkotay – בהוקותי (dans Mes Décrets)", provient de la racine "Hok - חק", qui donne aussi le terme "Hakika - חקיקה", qui signifie "gravure". Car, quand on marche dans les Décrets Divins en fournissant de grands efforts dans l'étude (comme l'explique Rachi), alors cette étude s'imprènera en soi et laissera dans le cœur une trace indélébile, comme si l'étude se sera gravée dans son cœur. (D'après le 'Hidouché Harim)

« **Vous fuirez sans que personne ne vous poursuive** » (26, 17) (Bé'houkotay) :

En quoi est-ce une plus grande malédiction que de ne pas avoir de poursuivants ?!

En fait, il est dit : « Hachem protège celui qui est poursuivi ». Ainsi, si les Juifs fuyaient devant quelqu'un, ils seraient alors des poursuivis et bénéficieraient de ce fait de la Protection Divine. La malédiction ici est que vous aurez la peine de devoir fuir, mais Hachem ne vous aidera pas ni ne vous protégera, car n'ayant pas de poursuivants, vous ne serez donc pas poursuivis. (Gaon de Vilna)

Le coin Halakha (lois de Chabbat)

Il est interdit d'écraser des fourmis (ou toute autre insecte) le Chabbat, du fait de l'interdit d'ôter la vie. Et même si quelqu'un écrase une fourmi sans chercher à la tuer (mais parce qu'elle se trouve sur son passage par exemple), ce sera interdit. Ainsi, si on marche dans un endroit où se trouvent beaucoup de fourmis, il faudra marcher prudemment en faisant attention de ne pas en écraser.

L'interdit d'ôter une vie pendant Chabbat entraîne aussi l'interdit de faire couler du sang, car le sang c'est de la vie. De ce fait, on ne se brossera pas les dents pendant Chabbat de peur que du sang sorte des gencives à cause du brossage. Cependant, il sera autorisé de faire un bain de bouche avec un liquide prévu pour cela..

De plus, il sera autorisé d'enlever une épine ou écharde de sa peau, et même en utilisant une aiguille ou autre. Mais on veillera à ne pas en faire sortir du sang. Malgré tout, dans un cas où il serait impossible d'enlever l'épine sans que du sang ne sorte, nos Sages l'ont néanmoins autorisé si cette écharde occasionne une douleur à la personne.

Le coin histoire

Quand il était âgé, Rav Isser Zalman Meltser souffrait de problèmes aux poumons. De ce fait, sa femme lui préparait chaque jour du lait chaud. Un jour, elle constata que le lait prévu était resté découvert toute la nuit. Bien qu'à l'origine, nos Sages interdisent de consommer un liquide qui est resté toute la nuit découvert, malgré tout de nos jours, certains avis le permettent. Ainsi, s'appuyant sur cette opinion, elle décida de faire chauffer ce lait, en se disant que c'était pour la santé de son mari.

Après avoir posé la casserole contenant le lait sur le feu, on tapa à la porte. C'était un pauvre qui demandait la Tsedaka (charité). La Rabbanit alla chercher un peu d'argent à lui remettre. Cela prit un certain temps et le lait commença à bouillir un peu trop, au point que l'odeur se propagea dans la maison. Alors, le Rav dit à sa femme : « Le lait est en train de trop bouillir ». Elle lui répondit : « Ah ! Je l'ai oublié ! J'étais occupé à donner de l'argent à un pauvre ! » Et là, le Rav de rectifier : « Le lait ne peut pas déborder à cause d'une Mitsva. Il déborde plutôt suite à une faute ». (Et pourtant, le Rav ignorait que sa femme avait utilisé du lait "découvert".)

Ce récit illustre le fait qu'aucun désagrément ne nous arrive seulement suite à des circonstances naturelles. Ce sont nos mauvaises actions qui entraînent nos soucis, même s'ils peuvent prendre l'apparence de faits naturels. Apprenons à l'appliquer dans nos vies !

Le coin étude : S'investir corps et âme dans l'étude

La Paracha de Béhar débute par la Mitsva de Chemita : la septième année, tout travail du champ est interdit. La Thora explicite que cette Mitsva a été dite "au mont Sinai". Pourquoi préciser cela concernant la Chemita alors que **toutes les Mitsvot** viennent du Sinai ? De plus, la deuxième Paracha de la semaine, Béhoukotay, traite des bénédictions et des malédictions. Selon Rachi, les bénédictions viennent pour avoir fourni des efforts dans l'étude. C'est ainsi qu'il explique les mots : « Si vous allez dans Mes Décrets ». Au passage on peut se demander pourquoi est-il dit : « Si vous **allez** dans Mes Décrets », plutôt que : « Si vous réalisez Mes Décrets » !

De même, Rachi explique plus loin que les malédictions viennent à cause d'un manque dans l'effort investi dans l'étude. Seulement, la Thora dit que les malédictions et l'exil viennent à cause du non respect des années de Chemita, comme le verset le dit, que par l'exil « la terre se reposera pour ne pas s'être reposée quand vous y résidiez ».

Enfin, on trouve que la Colère Divine s'abattra sur Israël et les frappera parce que « vous avez marché avec Moi de façon hasardeuses ». C'est à dire que vous n'avez pas perçu que ce qui vous arrive vient d'Hachem, mais que vous l'avez attribué au hasard.

D'après tout cela, on peut s'interroger. Quelle est la vraie cause des malédictions : le relâchement dans l'étude, le non respect de la Chemita, ou le fait de penser que les circonstances sont hasardeuses ?!

Pour comprendre cela, introduisons que quand les Juifs sortirent d'Egypte, Hachem les guida dans le désert en vue de leur donner la Thora. Le Texte loue les Hébreux pour avoir suivi Hachem dans le désert : « Je Me rappelle de l'amour de ta jeunesse..., quand tu m'as suivi dans le désert, dans une terre non ensemencée ». Car les Juifs se remirent complètement entre les Mains d'Hachem, malgré l'impossibilité de vivre dans un désert. C'est Hachem Qui les dirigera, et eux n'auront qu'à se livrer entre Ses Mains, ne comptant que sur Lui. Ce don de soi fut très apprécié par Hachem. Et c'était ce mérite qui les a conduit à recevoir la Thora. Car justement, la condition pour recevoir la Thora et l'intégrer, c'est de se débarrasser de tous ses "soucis" personnels et de se remettre qu'entre les Mains d'Hachem. Car toutes les préoccupations du monde, tout ce qui nous rattache à la matérialité, nous empêche de nous imprégner de la Thora. Pour la mériter, il faut n'avoir comme intérêt et comme aspiration **que** la Thora. Et cela s'est préparé dans le désert, où aucune occupation du monde ne les concernait. Sur le verset : « Du désert au cadeau », nos Sages enseignent que « la Thora n'est donnée en cadeau qu'à celui qui s'efface comme un désert ». Ainsi, la Thora n'a pu être effectivement donnée à Israël, que de par l'étape du désert, quand chacun a pu s'effacer et se donner à Hachem. C'est cela "l'effort dans la Thora". Il s'agit de n'avoir pour ambition que la Thora. Et le fait de renoncer à toutes ses propres volontés pour n'être que "Thora", cela exige un effort considérable.

C'est cela le sens de la Mitsva de la Chemita. Pendant une année, l'homme doit abandonner sa terre et par cela, il doit se séparer de toute attache avec le monde, pour se livrer entre les Mains d'Hachem. L'année de la Chemita est une répétition de l'étape du désert. On se retrouve alors « dans une terre non ensemencée », comme dans le désert. Tout travail de la terre, qui nous relie au monde et à ses préoccupations, sont suspendus. De la sorte, il devient possible de réaliser "l'effort dans la Thora".

Cette année, notre seule occupation c'est l'étude, et **rien d'autre**. De ce fait, cette Mitsva nous permet à nouveau, de recevoir la Thora en cadeau. Comme le don de la Thora n'a été possible qu'après avoir expérimenté la vie dans le désert. La Thora n'est donnée réellement qu'à celui qui s'y investi corps et âme, « qu'à celui qui s'efface comme un désert ». Plus rien n'existe, si ce n'est la Thora. C'est pourquoi, la Thora explicite que la Chemita a été donnée au mont Sinai. Car par la Chemita, on peut en venir à revivre l'expérience du don de la Thora au mont Sinai, qui y fut donnée après la préparation dans le désert, représenté par la Chemita.

Mais, grâce à cet investissement total dans l'étude, la Thora s'imprègne en l'homme qui devient lui même "Thora". Et de ce fait, cela permet que même quand il quittera (bien sûr momentanément) l'étude pour aller "dans le monde", alors la Thora le suivra là où il ira. Ce n'est pas uniquement dans la maison d'étude qu'il apprendra la Thora, mais que quand il ira à l'extérieur, il en sera déconnecté. Non ! Là où il ira, toute la Thora étudiée sera avec lui. Car par l'investissement totale dans l'étude, sans qu'aucune volonté personnelle ne puisse s'immiscer et le perturber, la Thora s'imprègne en lui et le rend lui-même "Thora". Et ainsi, là où il ira, la Thora sera avec lui. C'est pourquoi, pour parler de cette dimension d'effort dans l'étude, la Thora dit : « Tu **iras** dans Mes Décrets ». Car même après l'étude, quand tu **iras** dans le monde, tu seras avec elle. Tel est l'impact d'une étude avec effort, où rien n'existe en dehors de la Thora.

Or, tous les sujets du monde sont gérés par la Thora. Chaque situation, chaque cas, voire même chaque pas et chaque mouvement, est géré par la Thora. En fait, la Thora permet d'élever le monde et la nature. En effet, nos Sages disent que le monde a été créé par la Thora. Ainsi, chacune de ses situations a des lois qui s'y réfèrent. Par la Thora et le respect de ses Halakhot (lois), là où l'homme va, tout ce qu'il vit, et tout ce qu'il rencontre, pourra être élevé et rattaché à sa source qui est Hachem. En fait, le monde a été créé par Hachem. Et l'homme, par le respect des lois qui s'appliquent à chaque situation, arrive à rapprocher et à reconnecter le monde à son origine, qui est Hachem. Ainsi, par l'effort dans l'étude, on sera accompagné par la Thora même quand on ira dans le monde (« tu **iras** dans Mes Décrets »), et partout où on ira, on pourra rattacher chaque situation et chaque circonstance à Hachem. Car c'est cela la vocation de la Thora. De ce fait, on verra Hachem dans chaque événement. Il nous sera alors évident que le monde est rempli de la Présence d'Hachem, et que chaque chose est dirigée par Lui. Il sera alors clair que bien sûr, il n'y a pas de hasard, D.ieu Préserve.

Il ressort que ces trois points sont liés. Le non respect de la Chemita causera un manque dans l'investissement total dans la Thora. On ne discernera pas alors la Thora dans les situations du monde, ce qui causera l'erreur de penser que tout est hasard.

Mais, par l'effort dans l'étude, on pourra amener la Thora avec soi même quand on **ira** dans le monde et on rattachera la création à son Créateur. Dès lors, on pourra donner tout son sens à la Mitsva de la Chemita. Car, en laissant la terre, on reconnaîtra qu'elle appartient à Hachem. C'est à dire qu'on rattachera littéralement la terre à Sa Source, Qui est Hachem. Ainsi, le processus débute par la *Chemita* qui mène au *mont Sinai*. Et se clôt par la *Chemita*, quand l'éclairage du don de la Thora au *mont Sinai* permettra d'élever le monde vers sa source, chose qui est si bien incarnée par la Chemita, où on "rend" la terre à Son Propriétaire. (Inspiré du Sefat Emet)

Le coin 'Hizouk

Le repentir a été créé par Hachem avant la création du monde. Cela implique que toute personne peut se repentir même s'il voit que naturellement, il y a de nombreuses difficultés et que c'est très dur. **Aucune difficulté** du monde ne peut empêcher un Juif de se repentir. Par le repentir, on peut dépasser tous les blocages de la nature. Car le repentir précède et dépasse la nature du monde. (Sefat Emet)

CHABBAT CHALOM

Ce feuillet ne doit pas être transporté dans le domaine public le Chabbat